

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du jeudi 13 février 2025
Délibération n°2025-04-VM

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 février à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 28 janvier 2025

Objet : Appel à Projet ACTEE - FONDS CHENE3

Étaient présents (21) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Elidore TORVIC, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (02) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire à Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère municipale

Mme Josiane DUPRE, Conseillère municipale à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire

Étaient absents (10) :

Mme Madly MARNIGAN, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Suzanne MAZOE, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Guy GOBER, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Claude LEMKI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Vu le rapport n°04/2025/VM de Monsieur le Maire

Entendu le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

De valider la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'Appel à Projet Fonds Chêne 3.

ARTICLE 2 :

D'autoriser le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par la ville de Macouria dans le cadre de la candidature pour l'Appel à Projet Fonds Chêne 3 et retenue par le Jury ACTEE.

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Macouria, le 17 février 2025